

## NOTE DE LECTURE

**DAVID Charles-Philippe et ROCHE Jean-Jacques**  
*Théories de la sécurité. Définitions, approches et concepts de la sécurité internationale*  
Paris, Montchrestien, 2002, 160 p. (coll. "Clefs")

par  
**Roland Adjovi**

Dans cet opuscule, les auteurs ont tenté une œuvre inédite : offrir un panorama global de la recherche autour de la sécurité des Etats. D'entrée, à partir des différentes perceptions du concept sommairement défini, ils établissent une logique discursive en deux temps.

Dans un premier temps ils tentent de faire l'état des approches théoriques de la sécurité. Quatre catégories sont ainsi mises en exergue, que sont la guerre, la diplomatie, l'équilibre des puissances et la sécurité collective. Cette analyse permet de révéler, si besoin est, le caractère multidimensionnel de la question en débat. La sécurité peut s'établir par la force (guerre), mais elle peut résulter aussi d'une approche négociée des relations internationales (diplomatie) ou d'une crainte réciproque de la puissance des rivaux (équilibre des puissances). Avec la naissance de la Société des Nations en 1919, puis de l'Organisation des Nations Unies en 1945, c'est l'ère de la régulation internationale du recours à la force avec la sécurité collective. Une vue globale de l'histoire des études de sécurité est ainsi offerte, avec le risque de ne pas présenter des développements plus approfondis sur l'un ou l'autre point ; d'ailleurs tel ne semble pas être la perspective des auteurs.

Dans un second temps, ils s'attardent sur les études actuelles de sécurité.

Elles se caractérisent par une plus grande conceptualisation - découlant probablement de l'extension à l'infini - du contenu de la sécurité tel qu'il résulte de la notion d'origine canadienne de sécurité humaine. Ce développement permet un renouvellement des approches classiques, qu'il s'agisse du réalisme, du libéralisme ou de l'idéalisme, chaque théorie étant illustrée. Il donne aussi lieu à de nouvelles approches : les auteurs en identifient deux que sont le constructivisme et le criticisme, chacun pouvant être encore décliné en sous-approches, l'approche féministe participant de l'approche critique. Il en arrive ainsi à l'actualité même des applications de la sécurité, notamment depuis le 11 septembre 2001. Il faut peut-être retenir à ce stade final deux éléments : le concept de maintien de la paix et les réflexions en cours sur la nécessité d'une amélioration du système en cours.

Comme la notion de sécurité, le maintien de la paix - qui est une application de la sécurité collective - s'est étendu dans sa mise en œuvre. Tandis que dans les années 1950, il impliquait une observation de l'engagement des parties à un conflit, aujourd'hui il s'inscrit dans une logique d'imposition de la paix aux parties souvent non étatiques en conflit. De plus, la fin de la guerre froide a libéré le système du poids d'un équilibre des puissances, de sorte que le Conseil de sécurité paraît plus disposé à assumer les charges qui sont les siennes. Mais son inefficacité relative - qui caractérise l'organisation mondiale en général - a conduit à de nombreuses réflexions sur l'adaptation du système.

La dernière étude en date est celle de la Commission internationale pour l'intervention et la souveraineté des Etats mise en place par le Canada, après le Sommet du Millénaire. Ses propositions n'ont pas été accueillies favorablement par les Etats, alors même que pour la communauté scientifique, le rapport sur la responsabilité de protéger ne manque pas d'audace et d'objectivité, pour ne pas dire de réalisme. Pour notre part, même si nous adhérons à cette lecture, nous nous interrogeons sur la consécration d'une logique de puissance classique favorable à la configuration géopolitique actuelle, que le rapport semble vouloir maintenir, ce qui serait contraire aux principes communautaires qui sont de plus en plus mis en avant même dans ledit rapport, notamment avec la

formation plus avancée d'une communauté internationale, d'une société internationale non exclusivement étatique.

\* \* \*

Note rédigée en février 2003.

© 2003 Roland Adjovi. Tous droits réservés.